

## A RETENIR :

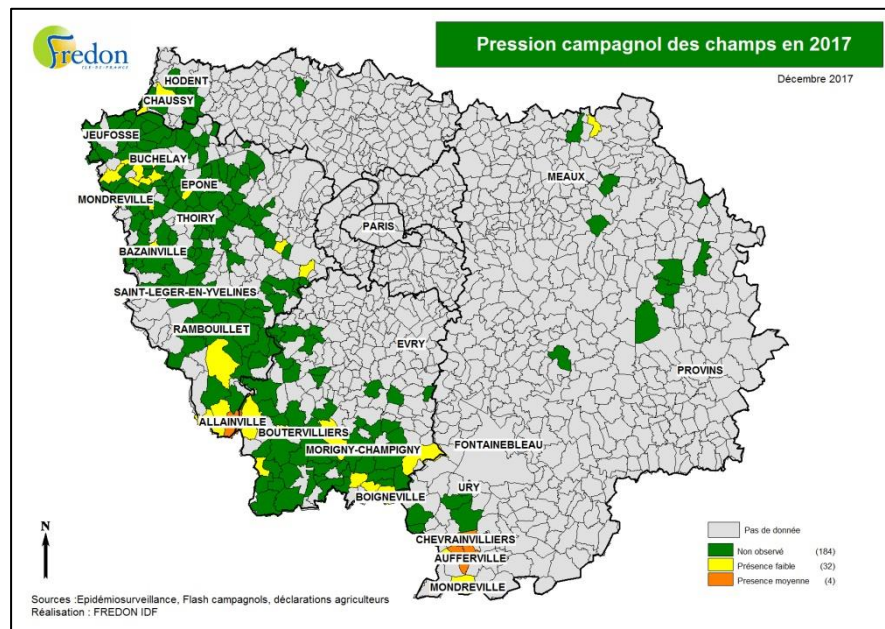
Campagnols des champs : pression faible en 2017

## CAMPAGNOLS

### Bilan de l'année 2017 :

Sur l'ensemble des parcelles du réseau d'épidémiosurveillance qui ont fait l'objet d'une notation campagnols ces derniers mois, la phase de basse densité des populations de campagnols des champs, observée et ressentie depuis l'hiver 2016, se confirme sur la région Ile-de-France.

Les dernières notations font état d'une pression nulle sur la quasi-totalité des parcelles du réseau.

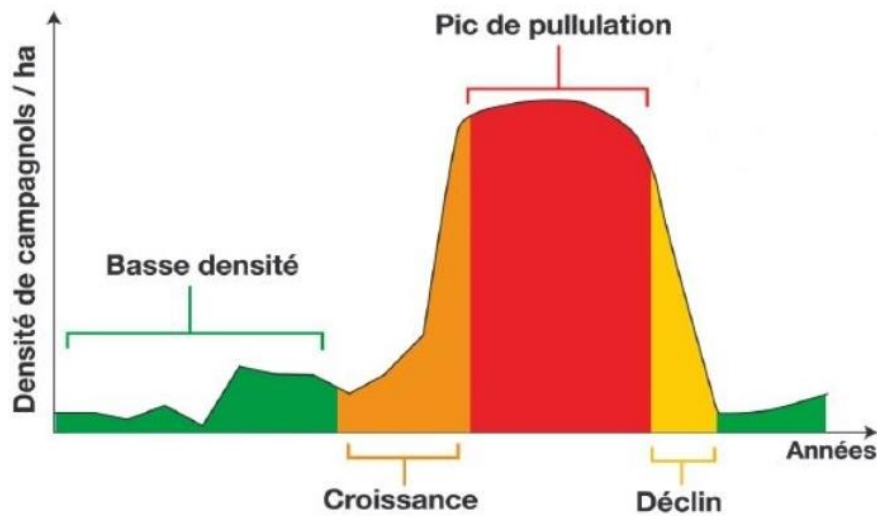


A la même époque l'an passé, la plupart des blés derrière betteraves présentaient quasi-systématiquement des traces de présence de campagnols sans pour autant se développer jusqu'à la formation de « ronds » bien visibles.

Cet automne, même ces premières traces sont difficilement décelables en plaine.

Le stade des colzas, culture peu impactée sur l'automne cette année, ne nous permet plus d'estimer la pression campagnols sur ces îlots. Les céréales d'hiver sont aussi très peu exposées.

Cependant, le campagnol des champs n'a pas subitement disparu puisqu'il se maintient dans certains ilots en agriculture de conservation, qui ont pu être impactés sur l'automne mais le cumul de pluie tombée récemment a eu un impact significatif sur ces foyers. A ce jour, rares sont les terriers encore frayés.



Cycle biologique du campagnol des champs (*Microtus arvalis*) – Source : Réseau FREDON

**Ce bulletin de Surveillance de la filière Grandes Cultures est le dernier de cette année 2017**  
**A tous les animateurs et observateurs du réseau qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin**  
**Aux animateurs et observateurs des filières BSV Ile de France :**  
**JEVI Horti-Pépi, Maraichage et Arboriculture**  
**Tous nos vœux pour de bonnes fêtes de fin d'année 2017**



\*\*\*\*\*

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité (A.F.B.), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Île de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. **Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.**

- **Observations** : Agriculteurs, 110 BOURGOGNE, ACOYANCE, AGORA, APPRO CONSEIL, ARVALIS, AXERREAL, BRIE ALTERNATIVE, CA77, CA IDF, CABB, CAPSEINE, CENTREXPE, COOPERATIVE ILE DE FRANCE SUD, CRISTAL UNION, Ets MARCHAIS, FREDON IDF, GRCETA IDF, ITB IDF, LEPICARD, Le Potager du roi, LESAFFRE FRERES, SEVEPI, SOUFFLET AGRICULTURE, SRAL, sucrerie de SOUPPES, sucrerie de PITHIVIERS LE VIEIL, TEREOS, TBG, VALFRANCE, VIVESCIA.
- 
- **Rédaction** : Chambre d'agriculture de Seine et Marne : Mathurin PHILIPPEAU, Laurent PROFFIT, Chambre d'agriculture d'Ile de France : Louise PIERCOURT, Samuel MILLET, Sabine SNYDER, FREDON Ile de France : Céline GUILLEM, Céline BOURHIS LEZIER, Jonathan BUREL, ITB : Henry de BALATHIER,
- 
- **Modèle** : Blé : TOP, SPIROUIL, YELLO : ARVALIS ; PRESEPT : CA77 CAIF – Colza : PROPLANT – Pomme de terre : MILEOS et Oignon : MILONI : FREDON Ile de France.
- 
- **Comité de relecture**: ARVALIS, Chambre Régionale Agriculture Ile de France, TERRES INOVIA, ITB, SRAL.
- Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante [y.morio@cra-idf.chambagri.fr](mailto:y.morio@cra-idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, JEVI.
- Pour obtenir des informations sur les principales adventices des grandes cultures et les méthodes préventives et agronomiques de lutte, consulter infloweb : <http://www.infloweb.fr>

**Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.**